



INFO ITTERSWILLER

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE N° 01/2017- De Avril

Décisions du Conseil Municipal : (DECEMBRE 2016 à MARS 2017)

(Voir détail des délibérations en Mairie)

► **PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BARR BERNSTEIN – AVIS CONSULTATIF DES COMMUNES MEMBRES :**

Pour suivre toute l'actualité des décisions, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la Communauté de Commune de Barr :

➤ **Onglet « INTERCOMMUNALITE »/Publications/Délibérations.**

► **Projets 2017 : orientations**

Monsieur le Maire fait part des futurs projets 2017 :

- Poursuite des engagements pour l'accessibilité handicapés,
- Travaux de voirie au chemin « Ritter »,
- Aménagement paysagé place de l'église,
- Habillage et protection des rebords de mur sur la tour carrée du clocher de l'église,
- Eclairage public sur le bâtiment de l'école,

► **Fibre optique (convention avec « ROSACE) :**

Accord donné pour implanter dès 2017 une armoire au Chemin « Obersteij » à proximité de l'armoire électrique et une convention de partenariat a été signée. Une réunion publique aura lieu à la fin des travaux pour l'ouverture du marché aux clients qui souhaitent s'abonner. (pour plus d'info voir sur Internet « rosace. Fibre.fr »)

La mise en place de la fibre est totalement gratuite pour toutes les prises (particuliers et entreprises). Le coût résiduel est de 175 € par prise et est à la charge du bloc communal.

► **PADD – PLU INTERCOMMUNAL :**

Par délibération du 06/12/2016, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PADD).

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein des différents Conseils Municipaux des communes membres et consignation de l'accomplissement de cette formalité.

Déclare avoir procédé à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables conformément à l'article L.153-12 Du Code de l'Urbanisme, et que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le document préparatoire portant sur ce projet.

► **Devis chemin « Oberkriutter weg » (chemin de Compostelle) :**

Le CM. approuve le devis des Ets BICK pour un montant de 5 075.- € H.T. pour effectuer des travaux de voirie sur le « Oberkriutterweg ». Le syndicat Viticole contribuera à la pose des dalles et dès leur accord sur la date d'exécution, les travaux seront engagés.

► **Présentation de différents devis :**

- Sur présentation des devis portant sur le gravillonnage de la route Romaine, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le devis des Ets VOGEL pour un montant H.T. de 3 220 ;- €. La Route Romaine sera gravillonnée dans sa totalité courant juin (une info complémentaire parviendra aux riverains concernés). Un arrêté de stationnement sera pris avant travaux.

- Sur la proposition de renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la Mairie, le CM. Approuve le devis des Ets. IMD Informatique pour un montant H.T. de 1 728.- €.

-Le Conseil Municipal approuve la facture comprenant l'achat de deux extincteurs, la vérification et les pièces détachées pour un montant total de 708.93 € H.T.

- Le CM. Approuve le renouvellement du contrat de maintenance du radar pédagogique auprès des Ets. I.M.S. de Wittelsheim.

► **Création de poste :**

Le CM. À l'unanimité, décide de créer le poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9/35ème.

L'agent sera rémunéré(e) en fonction des services effectués en qualité de salarié(e) de droit privé et qu'il y a lieu d'en prendre en compte selon réglementation.

► **Achat de panneaux de sécurité :** (voir arrêté de voirie Route Romaine)

Le CM. Approuve à l'unanimité l'achat de nouveaux panneaux de signalisation auprès des « Ets Bruno Presta » pour un montant H.T. de 428.50 €.

► **Devis sur installations de voirie : remplacement du panneau lumineux clignotant sortie école et lanterne et console murale à l'école :**

Le CM approuve :

- Le devis des Ets. CRESA d'un montant de 625 € HT portant sur la fourniture d'un triangle lumineux d'alerte,

- Le devis des Ets CRESA d'un montant de 1 765.20 € HT portant sur le remplacement d'une lanterne et d'une console murale à l'école.

► **Devis sur travaux paysagers portant sur le massif « Schernetz » et le parvis de l'Eglise :**

Le CM. Approuve le devis des « Ets SPIEGEL » pour un montant total H.T. de 1 621.34 € pour l'embellissement des massifs sur le parvis de l'église et le remplacement des plants volés sur la place des fêtes.

► **Compte Administratif et de gestion 2016**

BUDGET GENERAL de la COMMUNE :

	section	dép.réalis.	recet.réalis.	RESULTAT	résult.N-1	RESULTAT CUMULE
2016	FONCT.	167190.67	220623.90	53 433.23	83 782.22	137 215.45
	INVEST.	223 729.37	125 966.43	-97 762.94	36 730.50	-61 032.44
		390 920.04	346 590.33	-44329.71	47 051.72	76 183.01

► **Vote des taux d'imposition 2017 : (+1.5 %) validé par le CM.**

- *Taxe d'Habitation* : 14.47 %
- *Taxe Foncière Bâti* : 7.69 %
- *Taxe Foncière Non Bâti* : 39.72 %

Ces trois taux sont les plus bas de tous les villages environnants (consultation possible en Mairie).

► **Budget primitif 2017 de la commune :**

La section de fonctionnement s'équilibre à :	279 033.01 €
La section d'investissement s'équilibre à :	<u>217 829.88 €</u>
	496 862.89 €. (Budget global)

► **Divers :**

Futures embauches saisonnière d'été : La commune recherche des jeunes avec permis de conduire

Elections : bureau de vote au caveau (sous le bâtiment de l'école)

Présidentielles : les 23/04/2017 et 07/05/2017 de 08 h à 19 h .

Législatives : prévues 11 et 18 juin 2017

(Si des personnes sont intéressées pour siéger au bureau de vote, merci de vous faire connaître au secrétariat de Mairie)

Voirie : Un arrêté de voirie a été pris portant sur la Route Romaine et le Viehweg. Pour neutraliser le transit des véhicules prenant un raccourci, interdiction est faite sur ces voies sauf riverains, ayants droit et desserte (les livraisons, visiteurs, cyclistes, viticulteurs, etc... ayant bien entendu accès).

Un deuxième arrêté de voirie a été pris portant sur l'interdiction de stationner devant les toilettes publiques le long du muret pour permettre aux habitants et usagers de la voie Romaine, un meilleur accès.

Achat groupé de fleurs : Les bons de commande sont à chercher dès à présent en Mairie.

Retournez s'il vous plait vos commandes, pour le mardi 18 avril 2017.

Distribution par M.Raymond SCHATZ et Nicolas le jardinier le vendredi 05 mai au matin à votre domicile.

Désherbage : La commune va tester l'utilisation du vinaigre blanc à 14° comme une alternative éventuelle au désherbant.

Bréhat : Le voyage du jumelage à Bréhat est prévu en mai 2018.

Cimetière : Les arrosoirs du cimetière sont propriété de la commune et sont gracieusement prêtés. Après chaque utilisation, veuillez les remettre à leur place à l'entrée du cimetière !

SMICTOM : voir panneaux locaux d'affichage



Informations diverses

Demandes de renouvellement de vos cartes d'identité et passeports:

Désormais vos formalités sont à effectuer dans les grandes communes
Telles que : Sélestat, Obernai ou Villé

Le formulaire de demande reste toujours disponible au secrétariat de notre Mairie.
Une pré demande peut également être faite sur internet « service-public.fr »

Fleurissement :

Le commission du jury national des villes et villages fleuris sera de passage cet été.
Merci de leur réserver le meilleur accueil en prenant dès à présent de bonnes habitudes en nettoyant régulièrement les abords de vos habitations (voir code rural), en rangeant vos véhicules dans les cours, en nous accompagnant dans le fleurissement.

La propreté est l'affaire de tous et c'est un élément important pour l'attribution du label.
Très bon fleurissement à tous !
Soyez fiers de votre village !

(un distributeur de sachets « sac à dog » est à disposition si nécessaire à la place de la Mairie)

Stationnement:

La route départementale fait partie intégrante du domaine public.

Tout usagé est autorisé à stationner sur la chaussée

(en respectant bien sur la libre circulation d'autrui).

L'emplacement devant chaque immeuble appartient au domaine public et non aux propriétaires d'immeubles.

Rangez vos véhicules dans vos cours respectives.

La libération des places permettra aux visiteurs, amis, services médicaux, clients et fournisseurs, de se stationner.

C'est une question de bon sens et de respect mutuel !



Mairie d'Itterswiller :

Secrétariat de Mairie : Virginie MEYER

Accueil au public : mardi et vendredi de 15 h à 18 heures ou sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

Mardi et jeudi de 14h15 à 17 h 30.

Vendredi de 8 h 15 à 12 h et 14 h 15 à 17 h 30.

Au 03 88 85 50 12

Courriel : mairie-iterswiller@wanadoo.fr

